Université Jean Monnet Saint-Étienne

Faculté de Sciences Humaines et Sociales Saint-Étienne

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence
Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 03 juillet 2026
Vu la proposition du directeur de l'UFR, de l'institut, de l'Ecole ou de département.

Numéro d'arrêté (renseigné par la DFIP) : 27-091

JURY
Année 2026-2027

Diplôme : LICENCE 1, LICENCE 2, LICENCE 3

Mention : Sciences de l'Éducation et de la Formation

Parcours :

Session[1] : 1 et 2

Semestre : IMPAIR ET PAIR

Président du Jury	VENNIN LÉO	MCF
Membres du Jury	BERETTI MARIE BELLEDENT CÉLINE HARTHONG-MORIN MARJOLAINE	PRCE PRCE PRCE

Fait à Saint-Étienne, le 04/11/2026

Le Doyen

Philippe FORAY

Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON

Le Président de L'université Jean Monnet - Saint Etienne
UNIVERSITE SAINT ETIENNE JEAN MONNET
Florent PIGEON

[1] (1 et/ou 2 - unique)